Affaire Borrel: deux hauts responsables djiboutiens relaxés en appel

AP | 28.05.2009 | 15:08

La cour d'appel de Versailles a relaxé jeudi deux responsables djiboutiens poursuivis pour "subornation de témoin" dans un dossier ouvert en marge de l'enquête sur la mort du juge Bernard Borrel, en octobre 1995 à Djibouti, a-t-on appris de sources judiciaires.

En première instance, le procureur général de Djibouti Djama Souleiman et le chef des services secrets Hassan Saïd Khaireh avaient été respectivement condamnés à 18 et 12 mois d'emprisonnement avec sursis, et maintien des mandats d'arrêts délivrés à leur encontre durant l'instruction.

La décision de la cour d'appel n'était pas disponible jeudi après-midi.

Bernard Borrel, magistrat français détaché à Djibouti, a été retrouvé mort et brûlé le 19 octobre 1995. Sa veuve, Elisabeth Borrel, soutient que son mari a été assassiné et accuse le président Ismaël Omar Guelleh d'être le commanditaire du crime. Si la version criminelle est désormais privilégiée par la justice française, cette version est contestée par Djibouti.

Cette relaxe intervient dans un dossier gigogne du dossier principal et concerne une tentative de subornation d'un témoin, Mohamed Saleh Alhoumekani. Celui-ci dit avoir assisté, dans la nuit du 19 au 20 octobre 1995, dans les jardins du palais présidentiel, à une conversation sur l'élimination du "juge fouineur" entre plusieurs officiels, dont Ismaël Omar Guelleh, l'actuel chef d'Etat, Awalleh Guelleh et Hamouda Adouani, deux terroristes supposés être en prison.

MM. Souleiman et Saïd sont soupçonnés d'avoir fait pression pour que M. Alhoumekani revienne sur ses déclarations. Il avait par ailleurs indiqué la présence cette nuit-là d'un restaurateur dont l'établissement a été en 1987 la cible d'un attentat perpétré par Hamouda Hassan Adouani.

"J'espère que l'on donnera à cette décision de relaxe le même retentissement qu'à leur condamnation", s'est réjoui Me Francis Szpiner, l'avocat des deux ressortissants djiboutiens. Les deux hommes ont toujours refusé de répondre aux convocations de la justice française.

L'avocat d'Elisabeth Borrel, partie civile dans ce dossier, Me Olivier Morice, n'était pas joignable pour l'instant. AP